

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 012-5351/19/BM

■ Budget Principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement Immobilier d'Entreprise zone d'aménagement concerté Petit Arbois"

MET 19/9883/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Définition du projet

Le Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée a notamment pour vocation d'accueillir des porteurs de projets et des jeunes entreprises innovantes travaillant dans le domaine des technologies de l'environnement. Il s'agira donc de proposer une offre immobilière supplémentaire et attractive, notamment pour celles en phase de création ou de prototypage. L'objectif est de proposer un dispositif d'hébergement, d'accompagnement et d'animation de très haut niveau permettant aux jeunes entreprises innovantes d'accélérer fortement leur croissance et de créer des emplois.

Les enjeux du projet

Cette opération se décompose en deux projets structurants :

- la construction de locaux mixtes Bureaux/petits ateliers (5 à 6) à la location, dédiés aux startup innovantes (soit environ 550 m²), afin de répondre à leurs besoins en matière d'assemblage de composants microélectroniques, l'usinage et l'assemblage de pièces mécaniques ou encore le test de nouvelles formulations chimiques. Aussi, afin d'accompagner le développement des startups du Technopôle et les aider à industrialiser leurs innovations, il est nécessaire de pouvoir leur proposer cette nouvelle offre immobilière. Dans un premier temps, il est envisagé la réhabilitation de la "Villa des

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 mars 2019

Gardiens", inoccupée depuis la fin du marché de gardiennage. Ce bâtiment situé en entrée de site est de plain-pied sur une surface de 130m². Il convient de le réhabiliter pour proposer des équipements à minima permettant d'y héberger des espaces d'ateliers à destination des structures implantées sur le site. Pour un coût total de 1,6 M d'euros.

- la rénovation complète de la pépinière d'entreprises ""#Cleantech"" du Technopôle, pour un coût de 1,2 M d'euros. Les locaux actuels (1350 m²) sont vieillissants et ne correspondent plus à la dynamique d'entreprendre et d'innover : ils doivent être rénovés pour correspondre aux standards actuels et aux attentes des créateurs d'entreprises. Une première phase pourra porter sur la réhabilitation du rez-de-jardin (espaces d'ateliers d'environ 200m²).

Ces opérations sont source de recettes (loyers autour de 110 €/m²/an).

Coût de l'AP : 2 800 000,00 euros

Financement :

CP 2019 :550 000,00 euros

CP 2020 : 1 150 000,00 euros

CP 2021 : 1 100 000,00 euros

Pour cela il est nécessaire de créer une autorisation de programme d'un montant de 2 800 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 février 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant de 2 800 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement D9047 « Développement Immobilier d'entreprises ZAC du petit Arbois » afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 mars 2019

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement D9047 « Développement Immobilier d'entreprises ZAC du petit Arbois » pour un montant de 2 800 000 euros T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

D19047P « Développement Immobilier d'entreprises ZAC du petit Arbois »

Montant total de l'AP : 2 800 000 euros T.T.C

CP 2019 : 550 000 euros T.T.C.

CP 2021 : 1 100 000 euros T.T.C.

CP 2020 : 1 150 000 euros T.T.C.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY